

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

SECRETARIAT OF THE COMMITTEE OF MINISTERS
SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES MINISTRES

COMMITTEE
OF MINISTERS
COMITÉ
DES MINISTRES



Contact: Zoë Bryanston-Cross
Tel: 03.90.21.59.62

Date: 28/09/2023

DH-DD(2023)623F

Document distribué à la demande du : Secrétariat

Les documents distribués à la demande d'un/e Représentant/e le sont sous la seule responsabilité dudit/de ladite Représentant/e, sans préjuger de la position juridique ou politique du Comité des Ministres.

Réunion : 1468^e réunion (juin 2023) (DH)

Référence du point : Tableau d'affaires et groupes d'affaires sous surveillance soutenue

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
1.	Albanie	LULI ET AUTRES (64480/09) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours à cet égard	Art. 6§1 et article 13, article 6, Art. 1 Protocole n°1
2.	Albanie	STRAZIMIRI (34602/16) Définitif le : 21/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : janvier 2023	Traitement inhumain et dégradant d'une personne souffrant de problèmes de santé mentale en raison de mauvaises conditions de vie et de l'absence de thérapie adéquate ; détention illégale dans une institution (pénitentiaire) inadéquate sans traitement psychiatrique approprié ; absence d'examen rapide des procédures de détention ; absence de droit à une indemnisation pour détention illégale	Article 3, article 5§§1, 4 et 5
3.	Albanie	SHARXHI ET AUTRES (10613/16) définitif le : 28/05/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1449 (mars 2023) Dernières informations reçues : juin et octobre 2022	Plusieurs violations en raison de la démolition d'un immeuble dans lequel les requérants possédaient des appartements et des locaux commerciaux dans une ville côtière, au mépris d'une ordonnance provisoire du tribunal interdisant aux autorités de prendre toute mesure susceptible de porter atteinte aux droits de propriété des requérants	Article 6§1, article 1 du Protocole n° 1, articles 8 et 13
4.	Albanie	X ET AUTRES (73548/17) définitif le : 31/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Discrimination des élèves dans une école albanaise en raison des retards et de la non-application de mesures de déségrégation appropriées	Article 1 du Protocole n° 12
5.	Arménie	ASHOT HARUTYUNYAN (34334/04) définitif le : 15/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juillet 2020	Insuffisance des soins médicaux en détention	Article 3
6.	Arménie	CHIRAGOV et autres (13216/05) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh, d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'art. 1 du Protocole n° 1, art. 8, 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
7.	Arménie	MURADYAN (11275/07) Définitif le : 24/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : juillet 2019	Absence d'enquête effective sur le décès du fils du requérant et défaillance des autorités de fournir une explication plausible à cet égard	Article 2
8.	Arménie	groupe MUSHEGH SAGHATELYAN (23086/08) Définitif le : 20/12/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2021	Mauvais traitements par la police et absence de toute enquête officielle ; traitement dégradant en raison des conditions de détention dans la maison d'arrêt ; détention illégale ; procès pénaux inéquitables ; dispersion disproportionnés et injustifiés de la manifestation pacifique ; licenciement sans motif d'un fonctionnaire à la suite de sa participation à la manifestation de l'opposition ; absence de recours interne effectif pour les griefs au titre de l'article 11	Article 3, Article 5 §§1, 3, 4, Article 6§1, Article 11, Article 13
9.	Arménie	groupe VIRABYAN (40094/05) définitif le : 02/01/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2022	Mauvais traitements, torture et mort en garde à vue ainsi que le meurtre du frère du requérant lors de l'opération d'arrestation et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 14, Article 6 §§1,3(c), Article 6§2
10.	Arménie	OGANEZOVA (71367/12) définitif le : 17/08/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Manque de protection contre les attaques homophobes et les discours de haine ; manquement de mener une enquête effective ; absence de mécanisme de droit pénal national effectif pour enquêter sur les plaintes de discrimination	Article 3 combiné avec Article 14
11.	Azerbaïdjan	GAFGAZ MAMMADOV (60259/11) définitif le : 14/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2023	Dispersions de manifestations et arrestation de manifestants	Article 5, Article 6§1, Article 6§3, Article 11, 34
12.	Azerbaïdjan	groupe HUMBATOV (13652/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : février 2013	Non-exécution de décisions de justice définitives (autres droits liés au respect des biens)	Article 1 Protocole N°1, Article 6

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
13.	Azerbaïdjan	groupe INSANOV (16133/08) définitif le : 14/06/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Procédures pénales et civiles inéquitables ; conditions de détention inhumaines et dégradantes	Articles 3 et 6
14.	Azerbaïdjan	groupe KHADIJA ISMAYILOVA (65286/13) définitif le : 10/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451(décembre2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Violations des droits au respect de la vie privée et de la réputation ainsi qu'à la liberté d'expression	Articles 8 et 10
15.	Azerbaïdjan	groupe MAHMUDOV et AGAZADE (35877/04) définitif le : 18/03/STAR9 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : septembre 2022	Violation du droit à la liberté d'expression, application arbitraire de la loi sur la diffamation	Article 6 § 1, Article 6 § 2, Article 10
16.	Azerbaïdjan	MAKUCHYAN AND MINASYAN (17247/13) définitif le : 12/10/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2023	Violation du droit à la vie dans le volet procédural pour des motifs discriminatoires, non-exécution d'une peine de prison pour des crimes commis à l'étranger après le transfert dans le pays d'origine	Article 2 (procédural), Article 14+2
17.	Azerbaïdjan	Groupe MAMMADLI (47145/14) définitif le : 19/07/2018 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023)) Dernières informations reçues : avril 2023	Emprisonnement pour d'autres raisons que celles autorisées par l'article 5	Article 5, Article 6§2, Article 8, Article 18, Article 3, Article 34, Article 10, Article 13, Article 1 du Protocole n°1
18.	Azerbaïdjan	groupe MIRZAYEV (50187/06) définitif le : 03/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2019	Non-exécution de décisions de justice définitives ordonnant l'éviction de personnes déplacées internes (IDP) qui occupaient de manière illégale les appartements des requérants	Art. 6§1 et Art. 1 Protocole n°1
19.	Azerbaïdjan	groupe MURADOVA (22684/05) définitif le : 02/07/2009 groupe MAMMADOV (JALALOGLU) (34445/04) définitif le : 11/04/2007 groupe MIKAYIL MAMMADOV (4762/05) définitif le : 17/03/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : novembre 2021	Usage excessif de la force par forces de sécurité et défaut d'enquêtes effectives	Articles 2 3, 5§1, 6§1, 10, 11, 13 et 34

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
20.	Azerbaïdjan	MUSHFIG MAMMADOV ET AUTRES (14604/08) définitif le : 17/01/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Les poursuites pénales des requérants en raison de leur refus d'effectuer le service militaire résultantes de l'absence d'un système de service de remplacement pour objecteurs de conscience	Article 9
21.	Azerbaïdjan	groupe NAMAT ALIYEV (18705/06) définitif le : 08/07/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Différentes irrégularités dans le cadre des élections parlementaires de 2005 et 2010 et absence de garanties contre l'arbitraire	Article 3 du Protocole n°1, Article 34
22.	Azerbaïdjan	groupe NAMAZOV (74354/13) définitif le : 30/05/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Violation du droit au respect de la vie privée et du droit à un procès équitable en raison de la radiation des avocats du barreau	Articles 6 et 8
23.	Azerbaïdjan	RELIGIOUS COMMUNITY OF JEHOVAH'S WITNESSES (52884/09) définitif le : 20/06/2020 NASIROV ET AUTRES (58717/10) définitif le : 20/06/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2022	Violation du droit à la liberté et à la sûreté, la liberté de religion et la liberté d'expression	Articles 5, 9 et 10
24.	Azerbaïdjan	SARGSYAN (40167/06) définitif le : 16/06/2015 12/12/2017 (Article 41) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Impossibilité pour des personnes déplacées pendant la phase militaire active du conflit au Nagorno-Karabakh d'accéder à leur domicile ou à leurs biens dans la région ; absence de recours effectifs	Violations continues de l'article 1 du Protocole n° 1, articles 8, 13
25.	Azerbaïdjan	Shenturk et Autres (41326/17) définitif le : 10/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Transfert extrajudiciaire des requérants de l'Azerbaïdjan vers la Türkiye et du déni de garanties effectives de protection contre le refoulement arbitraire	Articles 3 et 5
26.	Azerbaïdjan	TARVERDIYEV (33343/03) définitif le : 26/10/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2008	Non-exécution ou des retards dans l'exécution de décisions de justice définitives	Article 1 du Protocole n°1, Art. 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
27.	Belgique	BELL (44826/05) définitif le : 06/04/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2022	Durée excessive des procédures civiles (première instance)	Article 6§1
28.	Belgique	Groupe L.B. (22831/08+) et W.D. (73548/13) définitif le : 02/01/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2021) Dernières informations reçues : août 2022	Problème structurel concernant la prise en charge inadaptée de personnes ayant des problèmes de santé mentale (internées) en milieu carcéral. Arrêt pilote W.D (73548/13), définitif le 06/12/2016 : la Cour accorde un délai de 2 ans pour remédier au problème structurel	Articles 3, 5§1, 5§4 et 3+13
29.	Belgique	Groupe VASILESCU (64682/12+) définitif le : 20/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mars 2022	Problèmes structurels de surpopulation, d'hygiène et de vétusté dans les prisons + absence de recours effectif (indication article 46 sur les articles 3 et 13)	Article 3
30.	Belgique	Groupe MUGEMANGANGO (310/15) définitif le : 10/07/2020 Problème structurel et complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022 et janvier 2023	Garanties procédurales inadéquates, en particulier d'impartialité, et insuffisantes afin d'assurer un examen effectif des recours sur les résultats des élections	Articles 3 du Protocole n°1 et 13
31.	Bosnie- Herzégovine	groupe SEJDIC et FINCI (27996/06) définitif le : 22/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2023	Discrimination fondée sur des considérations ethniques en raison de l'inéligibilité de personnes non-affiliées à l'un des « peuples constituants » (bosniaques, croates ou serbes) à se porter candidat aux élections de la Chambre des Peuples (chambre haute du Parlement) et à la Présidence	Article 14, Article 1 du Protocole n°12
32.	Bulgarie	Anatoliy Marinov (26081/17.) définitif le : 15/05/2022 Complex problem	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues: novembre 2022	Interdiction de voter imposée automatiquement à toute personne sous curatelle sur la base d'une disposition constitutionnelle et non accompagnée de garanties adéquates	Article 3 du Protocole n°1
33.	Bulgarie	groupe ASSOCIATION FOR EUROPEAN INTEGRATION AND HUMAN RIGHTS & EKIMDZHIEV (62540/00) définitif le : 30/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Garanties insuffisantes contre l'usage arbitraire des pouvoirs accordés par la loi en matière de moyens de surveillance spéciaux ; absence de recours effectif	Articles 8 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
34.	Bulgarie	Groupe EGLISE ORTHODOXE VIEILLE-CALENDARISTE DE BULGARIE ET AUTRES (56751/13) définitif le : 20/04/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2023	Refus injustifiés d'enregistrer les organisations requérantes au motif que ces organisations religieuses avaient les mêmes croyances ou pratiques que l'Eglise orthodoxe bulgare ou que les noms choisis par les églises requérantes étaient similaires au nom de l'Eglise orthodoxe bulgare	Articles 9 and 13
35.	Bulgarie	groupe C.G. et autres (1365/07) définitif le : 24/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : mars 2021 et juin 2022	Défaillances dans le contrôle judiciaire des expulsions et éloignement d'étrangers pour motif de sécurité nationale	Articles 8 et 13
36.	Bulgarie	Kulinski et Sabev (n°63849/09) définitif le : 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2022	Interdiction constitutionnelle de voter frappant automatiquement les condamnés purgeant une peine de prison	Article 3 du Protocole n°1
37.	Bulgarie	Banque internationale pour le commerce et le développement AD et autres (7031/05) définitif le 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : janvier novembre 2022	Iniquité de la procédure relative au retrait de la licence de la banque requérante et à son insolvabilité ; décisions du parquet affectant la direction de la banque non entourées de garanties contre l'arbitraire ; gel des comptes de deux requérants individuels non entouré de garanties	Article 6 § 1 et 1 du Protocole n°1
38.	Bulgarie	I.G.D. (70139/14) définitif le : 07/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de contrôle judiciaire périodique du placement en internat fermé ; violation du droit à la vie privée et familiale en raison d'un placement prolongé en internat fermé, sans évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant ni mesures visant à faciliter la réunification familiale	Articles 5 § 4, 8 et 13
39.	Bulgarie	groupe KEHAYOV + NESHKOV et autres (41035/98) définitif le : 18/04/2005, 27/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : septembre 2022	Mauvaises conditions de détention dans les prisons et centres de détention provisoire ; absence de recours préventif et compensatoire effectifs	Articles 3, 5, 6 §1 et 3(e), 8 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
40.	Bulgarie	LYUBOMIR POPOV GROUP/SIVOVA ET KOLEVA GROUP/MUTISHEV ET AUTRES/TOMOV ET NIKOLOVA (69855/01, 30383/03, 18967/03, 50506/09) définitif le : 07/04/2010, 04/06/2012, 03/03/2010 et 21/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : mars 2022 Dernières informations reçues : décembre 2022, janvier, mars, avril et mai 2023	Retards injustifiés dans l'exécution de jugements et de décisions administratives concernant la restitution de terres agricoles nationalisées pendant la période communiste ou leur indemnisation. Privation de propriété en violation du principe de sécurité juridique et sans aucune compensation, sur la base de la législation sur la restitution	Article 1 du Protocole no. 1
41.	Bulgarie	MIROSLAVA TODOROVA (40072/13) définitif le : 19/01/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Procédure disciplinaire à l'encontre d'une juge, qui était présidente de la principale association professionnelle de juges en Bulgarie à l'époque des faits, et sanctions prises à son encontre dans le cadre de cette procédure par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui constituaient des représailles aux critiques formulées par la requérante à l'encontre du CSM et de l'exécutif, et s'analysaient en une ingérence dans l'exercice de son droit à la liberté d'expression qui n'était pas « nécessaire dans une société démocratique »	Article 10 et article 18 ensemble avec l'article 10
42.	Bulgarie	NENCHEVA et autres (48609/06) définitif le : 18/09/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : février 2023	Absence de mesures rapides et suffisantes afin de prévenir les décès d'enfants placés dans une institution pendant la grave crise économique et sociale de 1996-1997 ; absence d'enquête rapide et effective sur ces décès	Article 2
43.	Bulgarie	groupe S.Z./Kolevi (29263/12, 1108/02) définitifs les : 03/06/2015 et 05/02/2010 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (Mars e 2023) Dernières informations reçues : mars et mai 2023	Problème systémique d'absence d'une enquête pénale effective pour viol, séquestration et incitation à la prostitution commis par des particuliers	Article 3
44.	Bulgarie	Groupe STANEV (36760/06) définitif le : 17/01/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1449 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2022 et janvier 2023	Placement en foyers d'hébergement social de personnes souffrant de troubles mentaux : légalité, contrôle judiciaire, conditions de placement. Également impossibilité pour des personnes partiellement privées de leur capacité juridique de demander la restauration de leur capacité juridique directement devant un tribunal	Article 5§1(e), 5§4, 5§5,3 et 13, 6§1
45.	Bulgarie	Stoyanova (56070/18) Final on:14/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Manquement à l'obligation de veiller à ce que les attaques mortelles motivées par l'hostilité envers l'orientation sexuelle réelle ou présumée des victimes ne restent pas sans réponse appropriée	Article 2

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
46.	Bulgarie	UMO ILINDEN et autres (59491/00) définitif le : 19/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Refus injustifiés d'enregistrer une association visant la « reconnaissance de la minorité macédonienne en Bulgarie »	Article 11
47.	Bulgarie	groupe VELIKOVA (41488/98) définitif le : 04/10/2000 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2021	Usage excessif de la force par des membres des forces de l'ordre ; ineffectivité des enquêtes	Articles 2, 13, Art 6§1, 8, 1 du Protocole n°1
48.	Bulgarie	YORDANOVA et autres (25446/06) définitif le : 24/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : juillet 2022	Expulsion de personnes d'origine rom, sur la base d'une législation n'exigeant pas d'examen approprié de la proportionnalité de la mesure	Article 8
49.	Bulgarie	Y. and Others (9077/18) Définitif le : 05/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Non-respect de l'obligation de protéger la vie d'une femme dans le cadre d'incidents répétés de violence domestique	Article 2
50.	Croatie	STATILEO (12027/10) définitif le : 10/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Limitations légales à l'utilisation des appartements par les propriétaires, y compris par le biais du système de contrôle des loyers pour les appartements soumis aux baux protégés	Article 1 du Protocole n°1
51.	Croatie	M.H. et autres (15670/18) définitif le : 04/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2022	Absence d'enquête effective sur le décès ; conditions de détention inadaptées aux enfants migrants ; manque de diligence et de célérité de l'administration et des tribunaux concernant la rétention des requérants demandeurs d'asile et la procédure d'asile ; expulsion collective ; entrave à l'exercice effectif du droit à une requête individuelle	Articles 2,3, 5§1,4 du Protocole n° 4, 34
52.	Chypre	M.A. (41872/10) définitif le : 23/10/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : juin 2022	Absence de contrôle rapide de la légalité de la détention et de recours effectif avec effet suspensif contre une décision d'expulsion prise en erreur	Articles 5§4 et 13, combiné avec Articles 2 et/ou 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
53.	République tchèque	D.H. et AUTRES (57325/00) définitif le : 07/02/2006, 13/11/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2022	Scolarisation discriminatoire d'enfants d'origine rom dans des écoles spéciales dédiées aux enfants ayant des besoins spécifiques ou souffrant d'un handicap mental ou social	Articles 14 et 2 du Protocole n°1
54.	Finlande	X c. Finlande (34806/04) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1449 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Prolongations d'un internement en hôpital psychiatrique et administration forcée de médicaments sans garanties juridiques adéquates	Articles 5 et 8
55.	France	Groupe M.A. (9373/15) définitif le : 02/07/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2022	Renvoi vers l'Algérie en présence d'un risque réel et sérieux de mauvais traitements dans l'affaire M.A. + non-respect de la mesure provisoire de la Cour dans les affaires M.A. et A.S.	Articles 3 et/ou 34
56.	France	KHAN (12267/16) définitif le : 28/05/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Manque de prise en charge et de protection d'un mineur étranger non-accompagné en raison de ses conditions de vie dans la lande de Calais et de l'inexécution de l'ordonnance du juge des enfants visant à le protéger	Article 3
57.	France	J.M.B. et autres (9671/15) définitif le : 30/05/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Problème structurel des mauvaises conditions de détention en prisons, y compris de surpopulation (Métropole et Outre-Mer) + absence de recours préventif effectif (indication article 46)	Articles 3 et 13
58.	France	MOUSTAHI (9347/14) définitif le : 25/09/2020 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2023	Détention et renvoi expéditif de deux très jeunes enfants étrangers non accompagnés de Mayotte (territoire français d'outre-mer) vers les Comores, sans un examen de leur situation individuelle	Articles 3, 5 § 1, 5 § 4, 8, 4 du Protocole n°4 et 13 combinés aux articles 8 et 4 du Protocole n°4
59.	France	H.F. et autres (24384/19) définitif le : 14/09/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2022	Violation du droit d'entrer dans l'Etat dont une personne est ressortissante, vu l'absence de garanties appropriées contre l'arbitraire dans l'examen des demandes des requérants de rapatrier leurs deux filles et leurs trois petits-enfants, ressortissants français retenus depuis 2019 dans les camps du nord-est de la Syrie	Article 3 § 2 du Protocole n° 4

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
60.	Géorgie	Groupe IDENTOBA et autres (73235/12) définitif le : 12/08/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Absence de protection contre des attaques homophobes ou des attaques à motivation religieuse par des particuliers lors de marches/réunions	Articles 3, 9, 11 et 14
61.	Géorgie	MERABISHVILI (72508/13) définitif le : 28/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : décembre 2022	Défaut des juridictions nationales de donner des motifs pertinents et suffisants pour justifier la prolongation de la détention provisoire. Détention provisoire prolongée ayant pour principal motif l'obtention d'informations de la part du requérant sur des tiers	Articles 5 et 18
62.	Géorgie	Groupe TSINTSABADZE (11830/03) définitif le : 29/10/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Enquêtes ineffectives sur des allégations d'atteintes à la vie ou de mauvais traitement	Articles 2, 3, 5, 6 et 38
63.	Géorgie	Groupe TKHELIDZE (33056/17) définitif le : 8/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Violence domestique : obligations positives de protéger contre le meurtre et d'enquêter sur l'inaction de la police	Article 2 combiné avec Article 14
64.	Grèce	Groupe KANELLOPOULOS (11325/06) définitif le : 21/05/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Manquement ou retard considérable dans l'exécution des décisions de justice définitives en droit interne et absence de recours effectif	Article 6, Article 6§1, Article 13
65.	Grèce	Groupe BEKIR-OUSTA et autres (35151/05) définitif le : 11/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Refus d'enregistrement ou dissolution des associations des requérants	Article 6§1, Article 11
66.	Grèce	MAISON DE LA CIVILISATION MACEDONNIENNE et autres (1295/10) définitif le : 09/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Refus d'enregistrer l'association des requérants au motif que l'emploi du terme « macédonien » et le but proclamé dans les statuts de l'association contrediraient l'ordre public et mettraient en danger la symbiose harmonieuse des habitants de la région de Florina	Article 11

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
67.	Grèce	Groupe M.S.S (30696/09) définitif le : 21/01/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : mars 2021	Dysfonctionnements dans la procédure d'examen des demandes d'asile, impliquant des risques dans le cas d'un retour direct ou indirect vers le pays d'origine ; mauvaises conditions de détention des demandeurs d'asile et absence de soutien adéquat après leur libération ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
68.	Grèce	Groupe SIDIROPOULOS AND PAPA KOSTAS (33349/10) définitif le : 25/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juin 2021	Mauvais traitements par des agents de police et des garde-côtes et absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 13, Article 14
69.	Grèce	Groupe NISIOTIS (34704/08) définitif le : 20/06/2011 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022	Traitement inhumain et dégradant en raison de mauvaises conditions de détention en prison Absence de recours effectif	Article 3 et Article 13
70.	Hongrie	Groupe GAZSO (48322/12) définitif le : 16/10/2015 Arrêt pilote Problème structurel	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2021	Durée excessive des procédures et absence de recours effectif à cet égard	Articles 6§1 et 13
71.	Hongrie	HORVATH et KISS (11146/11) définitif le : 29/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mai 2022	Placement discriminatoire d'enfants d'origine Rom pendant leur enseignement primaire dans une école spécialisée pour enfants handicapés mentaux	Article 14 et Article 2 du Protocole n°1
72.	Hongrie	Groupe LASZLO MAGYAR (73593/10) définitif le : 13/10/2014 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : février 2019	Peine de réclusion à perpétuité sans admissibilité à la libération conditionnelle en combinaison avec l'absence d'un mécanisme de recours approprié de cette peine et avec admissibilité à la libération conditionnelle seulement après avoir purgé 40 ans de la peine	Article 3, Article 6
73.	Hongrie	VARGA ET AUTRES + groupe ISTVAN GABOR KOVACS (14097/12, 15707/10) définitif le : 10/06/2015, 17/04/2012 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : mars 2022	Traitements inhumains et/ou dégradants dus au surpeuplement et à de mauvaises conditions matérielles de détention (article 3), absence de recours effectif à cet égard (article 13 combiné à l'article 3), plusieurs autres dysfonctionnements concernant la protection des droits des détenus	Article 3, Article 5§§ 3 et 4, Article 8, Article 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
74.	Hongrie	BAKA (20261/12) définitif le : 23/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2022	Cessation prématurée du mandat du requérant en tant que président de la Cour suprême par des mesures législatives <i>ad hominem</i> échappant au contrôle judiciaire, prises en réponse aux opinions et aux critiques exprimées par le requérant et exerçant également un « effet dissuasif » sur d'autres juges et présidents de juridictions	Article 6§1, Article 8, Article 10
75.	Hongrie	SZABO et VISSY (37138/14) définitif le : 06/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2022	Absence de garanties suffisantes contre les abus dans la législation en matière de surveillance secrète	Article 8
76.	Hongrie	GUBACSI groupe (44686/07) définitif le : 28/09/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Groupe d'affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants causés par des agents de police et/ou absence d'enquêtes effectives à cet égard ainsi que d'autres situations similaires mais plus spécifiques	Article 2, Article 3, Article 14
77.	Hongrie	TONELLO (46524/14) définitif le : 24/04/2018 Mesures individuelles urgentes groupe SHAW (6457/09) définitif le : 26/10/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022 (concernant les mesures individuelles urgentes requisés dans l'affaire <i>Tonello</i>) et septembre 2015 (concernant les autres affaires du groupe <i>Shaw</i>)	Violations du droit des requérants au respect de leur vie familiale en raison de l'incapacité des autorités à résoudre effectivement les problèmes liés au déplacement illicite de leurs enfants par les ex-conjoints ou partenaires des requérants (enlèvements internationaux d'enfants)	Article 8
78.	Hongrie	Groupe ILIAS ET AHMED (47287/15) définitif le : 21/11/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2021	Manquement des autorités à l'obligation procédurale, découlant de l'article 3, d'évaluer les risques de mauvais traitements avant l'expulsion des requérants, demandeurs d'asile, vers un « pays tiers sûr » ; l'expulsion collective du demandeur d'asile suite à l'application de la mesure « d'appréhension et d'escorte » introduite par la loi sur les frontières de l'État	Article 3, Article 4 du Protocole n°4
79.	Hongrie	RANA (40888/17) définitif le : 16/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mars 2021	Absence de législation régissant le changement de sexe et la procédure de changement de nom des ressortissants de pays tiers légalement installés	Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
80.	Hongrie	C.A. Zrt. et T.R. (11599/14) définitif le : 01/09/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juin 2021	Suppression des droits d'usufruit de longue durée sur les terres agricoles sans compensation	Article 1 du Protocole n°1
81.	Hongrie	R.R. ET AUTRES (36037/17) définitif le : 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Mauvais traitement des requérants en raison de leurs conditions de détention dans une « zone de transit », illégalité de la détention et absence de contrôle judiciaire à cet égard	Article 3, Article 5§§1 et 4
82.	Irlande	Groupe MCFARLANE (31333/06) définitif le : 10/09/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2022	Défaut de recours effectif au titre de la durée excessive des procédures judiciaires	Article 6§1, Article 13
83.	Italie	Groupe ABENAVOLI (25587/94) définitif le : 02/09/1997 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2021	Durée excessive des procédures devant les juridictions administratives	Article 6§1
84.	Italie	Groupe AGRATI et autres (43549/08) définitif le : 28/11/2011, 08/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : novembre 2019	Application rétroactive d'une loi à des litiges en cours qui concernaient le calcul de l'ancienneté du personnel scolaire	Article 6§1, Article 1 du Protocole n°1
85.	Italie	CESTARO (6884/11) définitif le : 07/07/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : novembre 2022	Problème structurel : mauvais traitements par la police ; inadéquation de la législation pénale pour sanctionner les actes de tortures et les traitements inhumains et dégradants	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
86.	Italie	CITRARO et MOLINO (50988/13) définitif le : 04/06/2020 Problème complexe SY (11791/20) définitif le : 24/04/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Avril 2023	Manquement des autorités à leur obligation positive de protéger le droit à la vie d'un détenu ayant de problèmes de santé mentale qui s'est suicidé pendant sa détention : défaillances dans le suivi psychiatrique et la surveillance du requérant et délai excessif pour l'autorisation à son transfert dans une structure spécialisée (<i>Citraro et Molino</i>) Maintien en détention en prison ordinaire d'une personne ayant un problème de santé mentale, sans stratégie thérapeutique globale et en méconnaissance de décisions de justice ordonnant son placement dans un établissement adapté, faute de places disponibles. Retard dans l'exécution de la mesure provisoire de la Cour (Sy)	Articles 2, 3, 5 et 34
87.	Italie	CORDELLA et autres (54414/13) définitif le : 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022	Manque de réaction des autorités à la pollution de l'air par une aciérie au détriment de la santé de la population voisine et absence de recours effectif pour obtenir la décontamination des zones affectées	Articles 8 et 13
88.	Italie	Groupe TRAPANI (45104/98) définitif le : 12/01/2001 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2021	Durée excessive des procédures devant les juridictions civiles	Article 6§1
89.	Italie	DE TOMMASO (43395/09) définitif le : 23/02/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : July 2022	Manque de précision de la législation italienne sur le placement d'une personne sous régime de « surveillance spéciale » en raison de sa dangerosité sociale alléguée et l'absence d'audience publique dans la procédure concernée	Articles 2 du Protocole n°4 et 6§1
90.	Italie	DI SARNO et autres (30765/08) définitif le : 10/04/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022	Incapacité prolongée des autorités d'assurer le fonctionnement approprié du service de collecte, de traitement et d'élimination des déchets en Campanie, et absence de recours effectif à cet égard	Articles 8 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
91.	Italie	LEDONNE (N° 1) (35742/97) définitif le : 12/08/1999 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Durée excessive des procédures devant les juridictions pénales	Article 6§1
92.	Italie	COLLARILE (10652/02) définitif le : 18/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1302 (décembre 2017) Dernières informations reçues : novembre 2017	Durée excessive des procédures de faillite	Articles 1 du Protocole n°6, 2 du Protocole n°4, 8 et 13, Articles 6§1, 8, 13, 1 du Protocole n°1, 3 du Protocole n°1 et 2 du Protocole n°4
93.	Italie	MARCELLO VIOLA (77633/16) définitif le : 07/10/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Compressibilité d'une peine de réclusion à « perpétuité réelle » pour direction d'une mafia, subordonnée à la collaboration du condamné avec la police	Article 3
94.	Italie	PETRELLA (24340/07) définitif le 06/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Impossibilité pour la partie lésée de se plaindre de la durée d'une enquête préliminaire	Articles 6 § 1 (civil) et 13
95.	Italie	NASR et GHALI (44883/09) définitif le : 23/05/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : juin 2019	Cette affaire concerne une opération de remise extraordinaire	Articles 3 (substantiel et procédural), 5,8 et 13
96.	Italie	R.V. et autres (37748/13) définitif le : 18/10/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2022	Mesures de prise en charge des enfants de la requérante qui ont été maintenues en vigueur pendant plus de dix ans. Préoccupation de la Cour concernant un système dans lequel le placement temporaire dans un établissement public peut être prolongé indéfiniment, sans limite de temps pour la durée des mesures ou pour leur contrôle juridictionnel	Article 8
97.	Italie/Grèce	SHARIFI et autres (16643/09) définitif le : 21/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1369 (mars 2020) Dernières informations reçues : octobre 2022	Italie : Expulsion collective de migrants irréguliers vers la Grèce ; absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation en Afghanistan Grèce : Absence d'accès à la procédure d'asile et risque de déportation vers l'Afghanistan	Articles 3, 13 et Article 4 du Protocole n°4 Articles 3 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
98.	Italie	Groupe TALPIS (41237/14) définitif le : 18/09/2017 Problème complexe J.L. (5671/16) définitif le : 27/08/2021 Problème complexe M.S. (32715/19) définitif le : 07/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : juillet 2020 (<i>Talpis</i>) et janvier 2023 (<i>J.L.</i>)	Manquement par les autorités à leur obligation positive d'évaluer en temps utile le risque d'atteinte à la vie engendrée par une situation de violence domestique ; tardiveté à donner une réponse adéquate à des actes de violence domestique ; défaillances dans la protection des femmes contre la violence domestique ; victimisation secondaire et préjugés sexistes sur le rôle de la femme dans la perception du phénomène de la violence à l'égard des femmes ; impunité pour des actes de violence domestique due à la combinaison entre la passivité judiciaire et des changements intervenus dans le régime de la prescription	Articles 2, 3, 8 et 14 combiné avec les Articles 2 et 3
99.	Italie	TERNA (21052/18) définitif le : 14/04/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2022	Manquement aux obligations des autorités de déployer les efforts adéquats et suffisants pour faire respecter le droit de visite des membres de la famille à l'égard des enfants	Article 8
100.	Italie	DARBOE and CAMARA (5797/17) définitif le : 21/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Placement d'un mineur non accompagné dans un centre d'accueil pour adultes, où il a été soumis à des conditions inadéquates et n'a pas bénéficié des garanties procédurales minimales dans une procédure d'évaluation de l'âge	Articles 3, 8 et 13 combiné avec les Articles 3 et 8
101.	Lituanie	Abu Zubaydah (46454/11) définitif le : 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : septembre 2022	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Lituanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 8 et 13
102.	Lituanie	L. (27527/03) définitif le : 31/03/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de législation régissant les conditions et les procédures relatives au traitement médical du changement de sexe	Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
103.	Malte	Groupe APAP BOLOGNA (46931/12) définitif le : 30/11/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Contrôle disproportionné de la propriété du requérant, dû à un ordre de réquisition imposant une relation propriétaire/locataire au requérant. Absence de recours effectif	Article 13. Article 1 du Protocole n°1
104.	Malte	FEILAZOO (6865/19) définitif le : 11/06/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Conditions inadéquates de détention depuis 2018, en particulier compte tenu du régime strict et de la période excessivement longue d'isolement <i>de facto</i> , et le placement inutile du requérant avec les nouveaux arrivants en quarantaine Covid-19 ; détention illégale en vue de l'expulsion ; ingérence dans la correspondance avec la Cour et représentation légale inefficace par le biais du système d'aide judiciaire	Articles 3, 5 § 1 et 34
105.	Malte	GALEA et PAVIA (77209/16) définitif le : 11/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : janvier 2023	Durée excessive des procédures et des procédures de recours constitutionnels et absence de recours efficaces	Articles 6 et 13
106.	République de Moldova	I.D. (47203/06) définitif le : 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2022	Mauvaises conditions de détention dans des établissements sous l'autorité des ministères de l'Intérieur et de la Justice, y compris défaut d'accès à des soins médicaux appropriés ; absence de recours effectif	Articles 3, 13, 8 et 34
107.	République de Moldova	groupe LEVINTA (17332/03) définitif le : 16/03/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : janvier 2022	Mauvais traitements et torture pendant la garde à vue ; absence de recours et d'enquêtes effectifs, condamnation sur la base d'aveux obtenus sous la torture	Article 2, 3 et 13
108.	République de Moldova	OZDIL et AUTRES (42305/18) définitif le : 11/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Transfert extrajudiciaire de personnes vers la Turquie, au mépris du droit national et international	Articles 5§1 + 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
109.	République de Moldova	groupe SARBAN (3456/05) définitif le : 04/01/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Violations principalement liées à la détention provisoire (légalité, durée, justification)	Articles 5§1, 5§3, 5§4 et 5§5
110.	République de Moldova	T.M. et C.M. (26608/11) définitif le : 28/04/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1369 (mars 2020) Dernières informations reçues : mars 2023	Manquement des autorités à leur obligation d'assurer une protection contre la violence domestique	Articles 3, 8 et 14
111.	République de Moldova	MANOLE et AUTRES (13936/02) définitif le : 17/12/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH: 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Violation du droit à la liberté d'expression en raison de la censure et du contrôle politique par les autorités de l'État de la Société Publique de Télévision, Teleradio-Moldova	Article 10
112.	République de Moldova	COSOVAN (13472/18) définitif le : 22/06/2022 Problème complexe	Première réunion DH : / Premières informations reçues : janvier 2023	Traitement médical inadéquat dans les prisons et absence de recours interne à cet égard	Articles 3 et 13
113.	Pays Bas	CORALLO (29593/17) définitif le : 09/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022	Traitement inhumain et/ou dégradant en raison des mauvaises conditions de détention provisoire du requérant à Saint-Martin (partie caribéenne du Royaume des Pays-Bas)	Article 3
114.	Macédoine du Nord	groupe ORTHODOX OHRID ARCHDIOCESE (3532/07) définitif le : 09/04/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : mars 2022	Refus d'enregistrer les associations requérantes en tant qu'entités religieuses	Article 11
115.	Macédoine du Nord	X (29683/16) définitif le : 17/04/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de législation régissant les conditions et les procédures de modification du sexe enregistré des personnes transgenres sur les certificats de naissance	Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
116.	Macédoine du Nord	Groupe KITANOVSKI (15191/12) définitif le 22/04/2015 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Mauvais traitements et torture pendant la garde à vue ; absence d'enquêtes effectifs	Articles 2, 3, 6§1
117.	Norvège	STRAND LOBBEN groupe (37283/13) définitif le : 10/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Diverses lacunes dans les processus de prise de décision par les autorités de protection de l'enfance	Article 8
118.	Pologne	groupe AL NASHIRI (28761/11) définitif le : 16/02/2015 Problème complexe Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Diverses violations liées aux opérations de remise secrètes	Articles 2, 3, 5, 6§1, 8, 13, 38 et Article 1 du Protocole n°6
119.	Pologne	BAK (7870/04) définitif le : 16/04/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : septembre 2021	Durée excessive des procédures pénales et absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
120.	Pologne	groupe BELLER (51837/99) définitif le : 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377bis (septembre 2020) Dernières informations reçues : juin 2020	Durée excessive des procédures devant les organes et lest tribunaux administratifs ; absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
121.	Pologne	Grzeda (43572/18) définitif le : 15/03/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Mars 2023	Absence de contrôle juridictionnel d'une résiliation anticipée ex lege du mandat d'un membre judiciaire du Conseil national de la magistrature	Article 6
122.	Pologne	M.K. et autres (40503/17) définitif le : 14/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Renvoi sommaire de demandeurs d'asile vers un pays tiers avec un risque de refoulement et de mauvais traitements dans le pays d'origine. Expulsion collective d'étrangers en provenance de Biélorussie. Absence de recours effectif avec effet suspensif. Non-respect des mesures provisoires en vertu de la règle 39	Article 3, Article 4 Protocole 4, Article 13, Article 34

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
123.	Pologne	P. et S. (57375/08) définitif le : 30/01/2013 Problème complexe Tysiacy (5410/03) R.R. (27617/04) définitif le : 24/09/2007 et 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Défaut d'avoir fourni à une mère et sa fille mineure un accès effectif à des informations fiables sur les conditions et procédures à suivre pour accéder à l'avortement légal, divulgation au public des données personnelles des requérantes entraînant leur harcèlement, détention illégale de la requérante mineur Cadre juridique inadéquat ne permettant pas aux femmes d'exercer effectivement le droit que leur reconnaît la législation nationale d'interrompre leur grossesse pour des raisons tenant à la santé de la mère ou du fœtus, en cas de désaccord avec le médecin sur l'existence de ces raisons (Tysiacy) ou sur la nécessité de tests prénatals pour justifier un avortement (R.R.)	Articles 3, 5§1 et 8
124.	Pologne	RUTKOWSKI et autres, Zaluska et autres et MAJEWSKI (72287/10,52690/99) définitif le : 07/07/2015 et 11/01/2006 Arrêt pilote Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : septembre 2021	Durée excessive des procédures civiles et absence de recours effectif	Article 6§1 et 13
125.	Pologne	Xero Flor w Polsce sp. z o.o. (4907/18) définitif le : 07/08/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Un tribunal n'établit pas par la loi en raison de la participation à la formation de la Cour constitutionnelle qui a rejeté le recours constitutionnel de la société requérante du juge M.M., dont l'élection a été entachée de graves irrégularités. Manquement des juridictions internes à dûment examiner les moyens selon lesquels la législation secondaire limitant le droit à réparation n'aurait pas dû être appliquée en l'espèce, en raison de son incompatibilité avec la Constitution	Article 6
126.	Pologne	Reczkowicz (43447/19) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Une violation du droit à un tribunal établi par la loi, en raison du fait que les juges de la chambre disciplinaire de la Cour suprême qui ont rejeté le pourvoi en cassation du requérant contre la sanction disciplinaire ont été nommés dans le cadre d'une procédure de nomination judiciaire déficiente impliquant le Conseil national de la magistrature manquant d'indépendance vis-à-vis du législatif et de l'exécutif	Article 6
127.	Pologne	Broda et Bojara (26691/18) définitif le : 29/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Une atteinte au droit d'accès à un tribunal en raison de la cessation prématurée du mandat des requérants en tant que vice-présidents d'un tribunal régional sur la base d'une législation provisoire en vigueur entre le 12 août 2017 et le 12 février 2018 laquelle ne permettait ni un examen par une juridiction ordinaire ni par un autre organe exerçant des fonctions juridictionnelles	Article 6

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
128.	Pologne	Kuchta et Metel (76813/16) définitif le : 02/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Usage excessif de la force par la police et inefficacité de l'enquête dans les circonstances de l'événement	Article 3
129.	Pologne	Zurek (39650/18) définitif le : 10/10/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Application d'un ensemble de mesures à l'encontre du membre judiciaire du Conseil national de la magistrature et son porte-parole, en lien avec les opinions qu'il avait exprimées pour défendre l'indépendance de la justice	Article 10
130.	Portugal	groupe VICENTE CARDOSO (30130/10) définitif le : 12/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : novembre 2022	Durée excessive des procédures judiciaires	Article 6§1
131.	Portugal	PETRESCU (23190/17) définitif le : 03/03/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : octobre 2021	Surpopulation et mauvaises conditions de détention dans les prisons ; absence de recours effectif	Article 3
132.	Roumanie	AL NASHIRI (33234/12) définitif le : 08/10/2018 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Diverses violations liées au transfert du requérant vers et de la Roumanie, à sa détention dans une prison secrète de la CIA et au régime auquel il y a été assujetti, dans le cadre d'une opération de « remise extraordinaire »	Articles 2, 3, 5, 6§1, 8 et 13 et Article 1 du Protocole n° 6
133.	Roumanie	groupe ASSOCIATION '21 DECEMBRE 1989' et autres (33810/07) définitif le : 28/11/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Ineffectivité des enquêtes criminelles sur les répressions violentes de manifestations antigouvernementales en 1989 et au début des années 1990	Article 2, Article 3, Article 6§1, Article 8
134.	Roumanie	groupe BĂLȘAN (49645/09) définitif le 23/08/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : août 2020	Réponse inadéquate des autorités judiciaires à actes de violence domestique, y compris cyberintimidation, et action insuffisante des autorités roumaines pour combattre de manière efficace le phénomène répandu de violence domestique	Article 3, Article 8, Article 14 combiné avec Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
135.	Roumanie	groupe BRAGADIREANU + REZMIVEȘ et autres (22088/04, 61467/12+) définitif le : 06/03/2008, 25/07/2017 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : avril 2023	Surpeuplement et mauvaises conditions dans les centres de détention de la police et les prisons, y compris absence de soins médicaux appropriés et de recours effectifs	Articles 3 et 13
136.	Roumanie	BUCUR et TOMA (40238/02) définitif le : 08/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2022	Condamnation d'un dénonciateur pour avoir révélé des informations sur la surveillance secrète et illégale de citoyens par les services de renseignement ; absence de garanties dans le cadre législatif régissant la surveillance secrète	Articles 6§1, 8, 10, 13 et 38§1
137.	Roumanie	C. (47358/20) définitif le 30/11/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Défaut de protection de l'intégrité personnelle de la requérante en raison de lacunes importantes dans l'enquête pénale concernant des allégations de harcèlement sexuel sur le lieu de travail	Article 8
138.	Roumanie	CEGOLEA (25560/13) définitif le : 24/07/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Discrimination liée au droit de se présenter aux élections parlementaires et absence de contrôle judiciaire concernant le respect d'une condition d'éligibilité qui désavantage les organisations de minorités nationales non encore représentées au Parlement	Articles 14 et 3 du Protocole n°1
139.	Roumanie	CENTRE DE RESSOURCES JURIDIQUES AU NOM DE VALENTIN CAMPEANU (47848/08) définitif le : 17/07/2014 Problème complexe N. (n °2) (38048/18) définitif le: 16/02/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de protection judiciaire adéquate et graves carences dans les soins médicaux et sociaux prodigués à un jeune homme d'origine Rom et ayant un handicap intellectuel, qui est décédé en 2004 pendant son placement en hôpital psychiatrique Lacunes dans la protection juridique accordée aux personnes vulnérables et absence de garanties juridiques permettant à une personne en incapacité juridique d'avoir son mot à dire dans la procédure conduisant au changement de tuteur légal	Articles 2 et 13 Article 8
140.	Roumanie	Groupe CRISTIAN TEODORESCU (2288/05) définitif le : 19/09/2012 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : mars 2023	Défaillances législatives concernant la procédure et les garanties en matière de placement non volontaire en hôpital psychiatrique et manquement général des autorités à appliquer cette procédure ainsi que les dispositions relatives au consentement des patients au traitement psychiatrique	Articles 5 et 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
141.	Roumanie	DORNEANU (55089/13) définitif le 28/02/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2019	Traitement inhumain en raison du maintien en détention d'une personne souffrant d'un cancer en phase terminale	Article 3
142.	Roumanie	ENACHE (10662/06) définitif le : 01/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : septembre 2017	Régime de détention des détenus classifiés comme "dangereux"	Articles 3 et 34
143.	Roumanie	KÖVESI (53594/19) définitif le : 05/08/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : avril 2023	Absence d'une voie de recours effective en droit national, tel qu'interprété par la Cour constitutionnelle, contre la révocation précoce de la requérante de sa fonction de procureure en chef de la Direction nationale anticorruption, mesure prise en réponse aux critiques légitimes exprimées par la requérante à l'égard de réformes législatives affectant le système judiciaire et exerçant un « effet dissuasif » sur d'autres procureurs et juges	Article 6 et 10
144.	Roumanie	LINGURAR (48474/14) définitif le : 16/04/2019 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : juin 2021	Descente de la police organisée par suite du profilage ethnique d'une communauté rom et absence d'enquête effective sur les motifs discriminatoires de la descente	Articles 3 et 14
145.	Roumanie	LOIRY (20425/20) définitif le : 17/05/2022 URIM	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Non-exécution d'une décision judiciaire définitive ordonnant, en vertu de la Convention de La Haye, le retour des enfants du requérant au lieu de leur résidence habituelle en France	Article 8
146.	Roumanie	M.C. ET A.C. (12060/12) définitif le : 12/07/2016 Problème complexe ASSOCIATION ACCEPT et autres (19237/16) définitif le : 01/09/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2023	Défaut d'enquête effective sur des mauvais traitements infligés par des parties privées, y compris quant à un éventuel mobile homophobe pour l'attaque (M.C. et A.C.) Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle en raison de l'incapacité des autorités à garantir qu'un événement LGBTI se déroule de manière pacifique, sans violence verbale, et à mener une enquête efficace sur les possibles motifs homophobes des contre-manifestants (Association ACCEPT et autres)	Articles 3 et 14 Article 14 combiné avec Articles 8 et 11

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
147.	Roumanie	Groupe M.G.C. (61495/11) définitif le : 15/06/2016 Problème complexe E.B. (49089/10) définitif le : 19/03/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : avril 2021	Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives et adaptées aux enfants sur des allégations de viol dans un contexte marqué par l'absence d'une pratique uniforme et cohérente des juridictions nationales concernant l'évaluation de la question du consentement des victimes pour différencier les cas de viol des infractions d'atteinte sexuelle sur mineur (groupe M.G.C.) Défaut d'enquêtes et de procédures pénales effectives au sujet d'allégations de viol sur des adultes vulnérables : importance excessive accordée à l'absence de preuves de résistance physique de la part des victimes et déficiences dans la protection de leurs droits (E.B.)	Articles 3 et 8
148.	Roumanie	MUTU (71434/17) définitif le: 12/10/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2022	Usage excessif de la force par les agents de l'Etat et absence d'enquêtes rapides et efficaces à ce sujet	Article 3
149.	Roumanie	N. (59152/08) définitif le : 28/02/2018 Problème structurel R.D. et I.M.D. (35402/14) définitif le : 12/10/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Internement psychiatrique de sécurité prolongé en absence de base légale. Absence de garanties suffisantes dans les procédures de contrôle juridictionnel portant sur le maintien de l'internement psychiatrique. Absence d'un cadre législatif sur l'administration du traitement psychiatrique à ces patients	Article 5§§1 et 4, Article 8
150.	Roumanie	NEDESCU (70035/10) définitif le : 16/04/2018 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Impossibilité de recouvrer des embryons cryogénisés saisis dans le cadre d'une procédure pénale contre une tierce partie en l'absence de dispositions claires sur la procédure à suivre	Article 8
151.	Roumanie	PARASCINETI (32060/05) définitif le : 13/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : mars 2023	Surpeuplement et mauvaises conditions en établissements psychiatriques	Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
152.	Roumanie	groupe SACALEANU (73970/01) définitif le : 06/12/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2023	Manquement ou retard significatif de l'administration ou de personnes morales sous la responsabilité de l'Etat dans l'exécution des décisions des tribunaux internes devenues définitives	Articles 6§1 et Article 1 du Protocole n°1
153.	Roumanie	groupe SOARE et autres (24329/02) définitif le : 22/05/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : avril 2021	Usage non-justifié et disproportionné d'armes à feu par la police et enquêtes inefficaces au sujet de tels incidents absence de cadre législatif et réglementaire adéquat	Articles 2 et 13
154.	Roumanie	groupe STRAIN et autres + MARIA ATANASIU (57001/00) définitifs le : 30/11/2005, 12/01/2011 Arrêt Pilote	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : janvier 2023	Inefficacité du mécanisme mis en place afin d'assurer une restitution ou une indemnisation pour les propriétés nationalisées pendant le régime communiste	Article 1 du Protocole n°1, Article 6 § 1
155.	Roumanie	groupe TICU (24575/10) définitif le : 01/01/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1355 (septembre 2019) Dernières informations reçues : mars 2022	Mauvais traitements en prison en raison d'une prise en charge inadéquate des affections psychiatriques des requérants	Article 3
156.	Roumanie	groupe VLAD et autres (40756/06) définitif le : 26/02/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1259 (juin 2016) Dernières informations reçues : mars 2016	Durée excessive des procédures civiles et pénales ; absence de recours effectif à l'époque des faits	Articles 6§1 et 13
157.	Roumanie	X. et Y. (2145/16) définitif le : 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : avril 2022	Absence d'un cadre juridique claire et prévisible sur la reconnaissance du genre	Article 8
158.	Fédération de Russie	ALEKSEYEV (4916/07) définitif le : 11/04/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Interdictions répétées d'organiser des marches en faveur des droits des personnes LGBTI ; absence de recours effectifs ; discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique	Articles 11, 13 et 14

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
159.	Fédération de Russie	ALIM (39417/07) définitif le : 27/12/2011 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1214 (décembre 2014) Dernières informations reçues : août 2017	Risque d'expulsion sans prise en compte des liens familiaux	Article 8
160.	Fédération de Russie	BAYEV ET AUTRES (67667/09) définitif le : 13/11/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Amendes infligées aux requérants pour avoir déployé des bannières censées promouvoir l'homosexualité parmi les mineurs en méconnaissance de lois interdisant cette "propagande"	Article 10, Article 14 combiné avec l'Article 10
161.	Fédération de Russie	groupe BERDZENISHVILI et autres (14594/07) définitif le : 20/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Arrestation et détention irrégulières dans des conditions inhumaines précédant une expulsion collective	Articles 4 du Protocole n°4, 3, 5§1, 5§4, 13
162.	Fédération de Russie	BERKMAN (46712/15) définitif le 01/03/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	La police n'a pas veillé à ce que l'événement de sensibilisation aux LGBTI, perturbé par des actes homophobes de contre-manifestants, se déroule pacifiquement et a empêché la participation du requérant à l'événement par une arrestation illégale	Article 11 avec Article 14 Articles 5 et 11
163.	Fédération de Russie	BERKOVICH et autres (5871/07) définitif le : 27/06/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : octobre 2019	Restrictions injustifiées aux voyages internationaux en raison de l'accès à des secrets d'Etat dans leur travail antérieur	Article 2 du Protocole n°4
164.	Fédération de Russie	groupe BUNTOV (27026/10) définitif le : 05/09/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443(septembre 2022) Dernières informations reçues : novembre 2021	Torture infligée dans une colonie correctionnelle et absence d'enquête effective	Article 3
165.	Fédération de Russie	groupe CATAN et autres (43370/04) définitif le : 19/10/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : décembre 2021	Violations des droits des enfants, des parents et des membres du personnel d'écoles de langue moldave/roumaine situées dans la région transnistrienne de la République de Moldova	Article 2 du Protocole n°1, Articles 5 § 1 et 8.

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
166.	Fédération de Russie	DMITRIYEVSKIY (42168/06) définitif le : 29/01/2018	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Condamnation injustifiée d'un rédacteur en chef d'un journal pour avoir publié des articles prétendument écrits par des séparatistes	Article 10
167.	Fédération de Russie	DOBRIYEVA ET AUTRES (18407/10) définitif le : 14/04/2014 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2015	Absence d'enquête effective sur les disparitions	Article 2
168.	Fédération de Russie	groupe FINOGENOV ET AUTRES (18299/03) définitif le : 04/06/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1265 (Septembre 2016) Dernières informations reçues : août 2016	Préparation inadéquate de l'opération de sauvetage dans le cadre d'une prise d'otages massive, qui a abouti à des décès et blessures et absence d'enquête effective ; manquement à l'obligation de protéger la vie des personnes et préparation et contrôles inadéquats de l'opération de sauvetage dans le cadre d'une prise d'otages massive et usage excessif de la force létale et absence d'enquête effective	Article 2
169.	Fédération de Russie	GABLISHVILI (39428/12) définitif le : 26/09/2014 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2015	Manquement à l'obligation d'évaluer la proportionnalité de la mesure d'expulsion d'un étranger imposée pour infraction mineure	Article 8
170.	Fédération de Russie	Groupe GARABAYEV (38411/02) définitif le : 30/01/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : février 2019	Violations diverses liées à l'extradition, comprenant, dans certaines affaires, des cas d'enlèvement et de transfert illégal vers le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, en violation des indications de la Cour en vertu de l'Article 39 de son Règlement	Articles 3, 5, 13 et 34
171.	Fédération de Russie	GEORGIE(I) (13255/07) définitif le : 03/07/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2022	Expulsions collectives de ressortissants géorgiens par les autorités russes entre octobre 2006 et janvier 2007 : pratique administrative en violation de la Convention	Articles 4 du Protocole 4, 3, 5§1, 5§4, 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
172.	Fédération de Russie	GEORGIE(II) (38263/08) définitif le : 21/01/2021 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2022	Diverses violations de la Convention dans le contexte du conflit armé entre la Géorgie et la Fédération de Russie en août 2008	Articles ,3, 5, 8, 38, Article 1 du Protocole n°1 et Article 2 du Protocole n°4
173.	Fédération de Russie	Groupe GIZZATOVA (5124/03) définitif le : 13/05/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : avril 2017	Manquement ou retard significatif de la part de l'Etat ou des autorités municipales dans l'exécution de décisions judiciaires internes définitives concernant des obligations en nature ; absence de recours effectifs	Articles 6, 13 et Article 1 du Protocole n°1
174.	Fédération de Russie	HROMADKA et HROMADKOVA (22909/10) définitif le : 11/03/2015 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : septembre 2017	Absence d'un cadre juridique pour garantir une réponse rapide à l'enlèvement international d'un enfant	Article 8
175.	Fédération de Russie	Groupe IGRANOV ET AUTRES (42399/13) définitif le : 10/09/2018 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Incapacité des personnes incarcérées à participer à la procédure civile en raison d'une lacune législative	Article 6
176.	Fédération de Russie	Groupe KALASHNIKOV + ANANYEV et autres (47095/99) définitif le : 15/10/2002, 10/04/2012 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : avril 2019	Mauvaises conditions en détention, principalement provisoire ; absence de recours effectif	Articles 3 et 13
177.	Fédération de Russie	Groupe KHASHIYEV et AKAYEVA (Khachiev et Akaïeva) (57942/00) définitif le : 06/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : septembre 2021	Violations résultant d'opérations anti- terroristes dans le Caucase du Nord, principalement en Tchétchénie (en particulier, usage injustifié de la force, disparitions, détentions non reconnues, torture et mauvais traitements, perquisitions et saisies illégales et destruction de propriété), absence d'enquêtes effectives sur les allégations d'abus et absence de recours interne effectif	Articles 2, 3, 5, 6, 8, 13, 38 + Art. 1 du Protocole n°1
178.	Fédération de Russie	KHODORKOVSKIY ET LEBEDEV (NO.2) (51111/07) définitif le : 14/05/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Manquement à assurer un procès équitable : condamnation fondée sur une application arbitraire du droit pénal	Articles 6, 7, 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
179.	Fédération de Russie	Groupe KIM (44260/13) définitif le : 17/10/2014 Mesures individuelles urgentes Problème complexe	Dernière réunion DH : 1318 (juin 2018) Dernières informations reçues : avril 2018	Détention en attente d'expulsion en dépit de l'absence de perspective réaliste d'expulsion ; absence d'examen judiciaire de la légalité de la détention des étrangers en instance d'expulsion et mauvaises conditions de détention	Articles 3, 5§1 et 5§4
180.	Fédération de Russie	Groupe KLYAKHIN (46082/99) définitif le : 06/06/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) pour le groupe / 1428 (mars 2022) pour MI dans Pichugin Dernières informations reçues : février 2021 ; pour MI dans Pichugin – septembre 2021	Diverses violations de l'article 5 liées principalement à la détention provisoire (légalité, procédure, durée)	Article 5§1, 5§2, 5§3, 5§4 et 5§5
181.	Fédération de Russie	KOLYADENKO et autres (17423/05) définitif le : 09/07/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2013	Manquement de l'Etat à protéger des vies dans le cadre d'une inondation à grande échelle	Articles 2, 8 et Article 1 du Protocole n°1
182.	Fédération de Russie	KUDESHKINA (29492/05) définitif le : 14/09/2009 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2021	Révocation de la magistrature pour avoir fait à des déclarations critiques sur l'ordre judiciaire russe dans des entretiens avec des médias	Article 10
183.	Fédération de Russie	KUZMINA ET AUTRES (66152/14) définitif le : 20/07/2021 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Incitation à commettre un crime dans le cadre d'opérations secrètes de police	Article 6
184.	Fédération de Russie	Groupe LASHMANKIN ET AUTRES (57818/09) définitif le : 29/05/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : mai 2021	Diverses violations liées principalement au droit de rassemblement pacifique (réactions aux notifications de rassemblements planifiés, réactions aux rassemblements pacifiques, détention illégale)	Articles 11, 10, 13, 3, 5§1, 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
185.	Fédération de Russie	Groupe LIU (n°2) (29157/09) définitif le : 08/03/2012 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1331 (décembre 2018) Dernières informations reçues : octobre 2018	Défaillances du système de contrôle judiciaire de l'expulsion de citoyens étrangers pour des motifs de sécurité nationale	Article 8
186.	Fédération de Russie	MAGNITSKIY (32631/09) définitif le : 27/11/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Condamnation posthume	Article 6
187.	Fédération de Russie	MAZEPA ET AUTRES (15086/07) Définitif le : 17/10/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Enquête inadéquate sur le meurtre d'Anna Politkovskaya	Article 2 (procédural)
188.	Fédération de Russie	groupe MIKHEYEV (77617/01) définitif le : 26/04/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2019	Torture et mauvais traitements par la police et enquêtes ineffectives	Articles 3, 5§1, 6§1, 13 et 14
189.	Fédération de Russie	Groupe MOZER (11138/10) définitif le : 23/02/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : /	Diverses violations commises dans la région transnistrienne de la République de Moldova	Articles 3, 5, 6, 8, 9, 13, 34 et Art. 1 du Protocole n°1
190.	Fédération de Russie	N.T. (14727/11) définitif le : 23/02/2016 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Application automatique d'un régime carcéral strict à tous les prisonniers à vie	Article 3, indications faites au titre de l'article 46
191.	Fédération de Russie	Groupe NAVALNY ET OFITSEROV (46632/13 et 2871/14) définitif le : 04/07/2016 Mesures individuelles urgentes ; Problème complexe	Dernière réunion DH :) 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : octobre 2021 (MI)	Différentes violations concernant diverses mesures répressives prises par les autorités contre M. Aleksey Navalny, avec des liens factuels forts entre elles	Article 5, 6, 7, 10, 11, 18

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
192.	Fédération de Russie	<p>ОАО НЕФТЯНАЯ КОМПАНИЯ YUKOS (14902/04) définitif le : 08/03/2012</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022)</p> <p>Dernières informations reçues : août 2021</p>	Différentes violations concernant les procédures fiscales et d'exécution engagées à l'encontre de la société requérante pétrolière résultant en sa liquidation en 2007	Article 6 et Article 1 du Protocole n° 1
193.	Fédération de Russie	<p>OGNEVENKO (44873/09) Définitif le : 6/05/2019</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : /</p> <p>Dernières informations reçues : /</p>	Licenciement d'un conducteur de train suite à sa participation à une grève	Article 11
194.	Fédération de Russie	<p>ООО ИНФОРМАЦИОННОЕ АГЕНТСТВО ТАМБОВ-ИНФОРМ (43351/12) définitif le : 18/08/2021</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : /</p> <p>Dernières informations reçues : /</p>	Condamnation administrative disproportionnée pour publication de matériel considéré comme campagne préélectorale	Article 10
195.	Fédération de Russie	<p>groupe ROMAN ZAKHAROV (47143/06) définitif le : 04/12/2015</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018)</p> <p>Dernières informations reçues : août 2018</p>	Système d'interception secrète des communications de téléphonie mobile défaillant, tel qu'envisagé en droit interne	Article 8 et 13
196.	Fédération de Russie	<p>groupe SVINARENKO et SLYADNEV (32541/08) définitif le : 17/07/2014</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021)</p> <p>Dernières informations reçues : juin 2020</p>	Traitement dégradant des requérants en raison du placement dans une cage en métal à l'intérieur du prétoire au cours des procédures pénales ou dans le centre de détention provisoire dans le but de participer, grâce à un lien vidéo, aux audiences concernant la détention	Article 3
197.	Fédération de Russie	<p>TAGANROG LRO et autres (32401/10) définitif le: 07/09/2022</p> <p>Problème complexe</p>	<p>Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022)</p> <p>Dernières informations reçues : juin 2020</p>	La violation de divers droits des Témoins de Jéhovah	Articles 9, 5, 10, 11, Article 1 of Protocol No. 1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
198.	Fédération de Russie	groupe TAPAYEVA ET AUTRES (24757/18) définitif le : 23/02/2022 Problème complexe, mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) pour Yusupova, Muruzheva, Gubasheva et Ferzauli ; 1436 (juin 2022) pour Tapayeva et autres Dernières informations reçues : juin 2021 pour Yusupova, Muruzheva, Gubasheva et Ferzauli. Aucune information reçue à ce jour pour Tapayeva et autres	Problèmes de garde d'enfants ou de droits parentaux basés sur des stéréotypes de genre et des pratiques patrilinéaires dans le Caucase du Nord	Article 8 et 14
199.	Fédération de Russie	Groupe TOMOV ET AUTRES (18255/10) définitif le : 09/07/2019 Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : février 2021	Mauvaises conditions de transport des détenus	Article 3 et 13
200.	Fédération de Russie	Groupe VLADIMIR KHARITONOV (10795/14) définitif le : 16/11/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Blocage de sites internet	Article 10, Article 13 avec Article 10
201.	Fédération de Russie	Groupe VOLODINA (41261/17) définitif le : 04/11/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2020	Manquement discriminatoire à protéger contre la violence domestique et à mener une enquête effective à cet égard	Articles 3 and 14
202.	Fédération de Russie	VOLOKITIN ET AUTRES (74087/10) définitif le : 03/12/2018 Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Manquement à racheter des emprunts d'État	Article 1 du Protocole n°1
203.	Fédération de Russie	Z.A. ET AUTRES (61411/15) définitif le : 21/11/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Demandeurs d'asile retenus pendant de longues périodes dans une zone de transit aéroportuaire dans de mauvaises condition	Article 5 § 1 (f), Article 3

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
204.	Fédération de Russie	YUSUPOVA (66157/14) définitif le : 20/03/2017 MURUZHEVA (62526/15) définitif le : 15/08/2018 GUBASHEVA et FERZAULI (38433/17) définitif le : 05/08/2020 Mesures individuelles urgentes	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : juin 2021	Défaut d'exécution d'un jugement concernant la garde d'enfants ou les droits de visite	Article 8
205.	Fédération de Russie	ZHDANOV ET AUTRES (12200/08) définitif le : 16/07/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : /	Refus d'enregistrement d'associations LGBT	Articles 11 et 14
206.	Serbie	Groupe KACAPOR (2269/06) définitif le : 07/07/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	Non-exécution des décisions internes, y compris contre les entreprises appartenant à la collectivité	Article 6§1, Article 1 du Protocole n°1 et Article 13
207.	Serbie	Groupe JEVREMOVIC (3150/05) définitif le : 17/07/2007 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : mars2023	Durée excessive des procédures judiciaires et absence de recours effectif	Article 6§1, Article 13
208.	Serbie	Groupe STANIMIROVIC (26088/06) définitif le : 08/03/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2021	Mauvais traitements par des agents des forces de l'ordre et l'absence d'enquêtes effectives à cet égard	Articles 3, 6§1, 5
209.	Slovénie	PINTAR ET AUTRES (49969/14) définitif le : 14/12/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Protection de la propriété: absence de recours effectif pour contester ou demander une réparation suite aux mesures extraordinaires de la Banque nationale, annulant les actions et obligations des requérants, qui n'étaient pas accompagnées de garanties procédurales suffisantes contre l'arbitraire	Article 1 du Protocole n° 1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
210.	République slovaque	MASLÁK (NO. 2), (38321/17) définitif le : 30/06/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Janvier 2023	Illégalité du placement dans un régime de haute sécurité pendant l'exécution d'une peine de prison, en raison de l'incapacité du système interne à offrir une protection juridique adéquate contre les abus	Article 8
211.	République slovaque	R.R. et R.D. (20649/18) définitif le : 01/12/2020 P.H. (37574/19) définitif le : 08/12/2022 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : novembre 2022 et janvier 2023	Usage excessif de la force lors d'une opération de police menée dans une communauté rom, enquête inefficace et absence d'enquête sur la discrimination alléguée lors de la planification de l'opération ; absence d'enquête sur un éventuel motif raciste dans une allégation de mauvais traitements infligés par la police à des mineurs roms ; absence d'enquête sur de puissants indices de racisme lors de la fusillade d'un agent de police hors service au domicile d'une famille rom ; absence de protection de l'intégrité physique d'une mineure rom non accompagnée en garde à vue et absence d'enquête effective.	Article 3 et Article 14 en liaison avec les articles 2 et 3
212.	République slovaque	ZOLTÁN VARGA (58361/12) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2022 et mars 2023	Mise en œuvre d'une opération de surveillance, sans garanties juridiques adéquates contre les abus, en raison du pouvoir pratiquement illimité exercé par le service de renseignement slovaque	Article 8
213.	Espagne	A.C. et autres (6528/11) définitif le : 22/07/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2022	Absence de recours effectif, avec effet suspensif contre des décisions de renvoyer les requérants dans leur pays d'origine, nonobstant le risque pour leur vie/le risque de mauvais traitements prises dans le cadre d'une procédure d'asile accélérée	Articles 3 et 13
214.	Suède	ARLEWIN (22302/10) définitif le : 01/06/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1369 (mars 2020) Dernières informations reçues : décembre 2022	Refus des juridictions suédoises de connaître d'une action en diffamation consécutive à la diffusion d'un programme télévisé depuis l'étranger	Article 6
215.	Suède	CENTRUM FÖR RÄTTVISA (35252/08) définitif le : 25/05/2021 (GC) Problème structurel	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2022	Garanties insuffisantes dans la collecte en masse de renseignements d'origine électromagnétique	Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
216.	Türkiye	AKGÜN (19699/18) définitif le : 22/11/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2022	Absence de soupçon raisonnable, au moment de la détention provisoire initiale du requérant, qu'il avait commis une infraction ; absence de motifs pertinents pour justifier la détention provisoire ; impossibilité pour le requérant d'accéder aux preuves dont dispose exclusivement l'accusation	Article 5 §§ 1, 3 et 4
217.	Türkiye	Groupe ALPARSLAN ALTAN (12778/17) définitif le : 09/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1428 (mars 2022) Dernières informations reçues : février 2022	Détention provisoire d'un juge sans levée préalable de son immunité, par une extension déraisonnable de la notion de flagrant délit ; Détention fondée sur le simple soupçon d'appartenance à une organisation illégale, sans aucun élément à charge concret	Article 5§1
218.	Türkiye	ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TEMOINS DE JEHOVAH ET AUTRES (36915/10) définitif le : 17/10/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : octobre 2022	Règles d'urbanisme empêchant une petite communauté religieuse d'avoir un lieu de culte	Article 9
219.	Türkiye	GROUPEs de la LIBERTE d'EXPRESSION (groupe ALTUG TANER AKCAM (27520/07), groupe ÖNER et TÜRK (51962/12) (ancien groupe /NCAL), groupe NEDİM ŞENER (38270/11)), groupe ARTUN et GÜVENER (75510/01), ISIKIRIK (41226/09)) définitifs le : 25/01/2012 ; 30/06/2015 ; 08/10/2014 ; 26/09/2007 ; 09/04/2018 Problèmes complexes et structurels	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque ; Ingérences injustifiées dans la liberté d'expression, notamment en raison des condamnations pénales y compris les cas de diffamation ; Détention injustifiée de journalistes ; Condamnation imprévisible pour appartenance à une organisation illégale du seul fait d'avoir assisté à une réunion publique et d'y avoir exprimé son opinion	Articles 5, 6, 10, 11
220.	Türkiye	GROUPEs de la LIBERTE de RASSEMBLEMENT (ancien groupe OYA ATAMAN (74552/01) définitif le : 05/03/2007) Problème structurel	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Usage excessif de la force au cours de manifestations,.	Article 2, Article 3, Article 11, Article 13
221.	Türkiye	groupe BATI et autres (33097/96) définitif le : 03/09/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443(septembre 2022) Dernières informations reçues : juillet 2022	enquêtes ineffectives contre la police et la gendarmerie dans le cadre d'allégations de torture et de mauvais traitements ; impunité	Articles 2, 3 et 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
222.	Türkiye	BILGEN (1571/07) définitif le : 09/06/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : Mars 2022	Impossibilité pour un juge de recourir à un contrôle judiciaire d'une décision injustifiée de transfert non consensuel vers un district judiciaire de rang inférieur ; l'ingérence irrégulière dans la vie privée ; ingérence injustifiée dans la liberté d'expression	Articles 6, 8 et 10
223.	Türkiye	JOANNOU (53240/14) définitif le : 12/03/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : avril 2023	Procédure inefficace devant la Commission des biens immobiliers concernant la demande de la requérante visant à obtenir une indemnisation pour des biens situés dans la partie nord de Chypre	Article 1 du Protocole n°1
224.	Türkiye	CHYPRE (25781/94) définitifs le : 10/05/2001, 12/05/2014 Affaire inter-étatique	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023 (personnes disparues)	Quatorze violations en relation avec la situation dans la partie nord de Chypre	Article 2, 3, 6, 8, 9, 10 et 13 et Articles 1 et 2 du Protocole n°1
225.	Türkiye	DERYAN (41721/04) définitif le : 21/10/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : mars 2022	Violation du droit du requérant à un procès équitable du fait que les tribunaux nationaux n'ont pas suffisamment motivé leurs décisions	Article 6§1
226.	Türkiye	DINK (2668/07) définitif le : 14/12/2010 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : juillet 2022	Manquement des autorités à protéger le droit à la vie d'un journaliste, absence d'enquête effective, enquête pénale pour dénigrement de l'identité turque	Articles 2, 10 et 13
227.	Türkiye	groupe ERDOGAN et autres (19807/92) définitif le : 13/09/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : juillet 2022	Actions des forces de sécurité de lors d'opérations militaires et absence d'enquête effective	Articles 2, 3 et 13 Article 38

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
228.	Türkiye	Groupe GENC et DEMIRGAN (34327/06) définitif le : 10/10/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1383 (septembre 2020) Dernières informations reçues : juin 2021	Manquement aux décisions des tribunaux administratifs dans les affaires concernant l'environnement	Articles 6 et 8
229.	Türkiye	GOMI (38704/11) définitif le : 24/06/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Maintien en détention du requérant, qui souffre d'une maladie psychotique depuis 2003	Article 3
230.	Türkiye	GÜZELYURTLU AND OTHERS (36925/07) définitif le : 29/01/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : juillet 2019	Manquement par la Turquie à l'obligation de coopérer avec Chypre dans une enquête pour meurtre	Article 2
231.	Türkiye	IZZETTIN DOGAN et autres CUMHURİYETCI EĞİTİM VE KÜLTÜR MERKEZİ VAKFI HASAN ET EYLEM ZENGİN MANSUR YALCIN ET AUTRES définitif le : 26/04/2016, 20/04/2015, 09/01/2008, 16/02/2015 (62649/10), (32093/10), (1448/04), (21163/11) Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : avril 2023	Refus de fournir un service public religieux aux adeptes de la confession alévie ; Différence de traitement entre les adeptes de la confession alévie et ceux de la conception majoritaire de l'islam qui bénéficient d'un service public religieux ; Défaut allégué d'objectivité et de pluralisme dans l'enseignement religieux et possibilités restreintes de dispense des cours obligatoires	Article 9, article 14 combiné avec l'article 9, article 2 du Protocole No 1
232.	Türkiye	Groupe KAKOULLI (38595/97) définitif le : 22/02/2006 Groupe Isaak (44587/98) définitif le : 24/09/2008 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1436 (juin 2022) Dernières informations reçues : décembre 2022 et mars 2023	Décès des proches des requérants ou blessure infligée à une requérante le long de la ligne de cessez-le-feu à Chypre ; absence d'enquête effective sur celui-ci	Article 2

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
233.	Türkiye	KAVALA (28749/18) définitif le : 11/05/2020 11/07/2022 (Article 46§4) URIM Un problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernière information reçue : février 2023	Détention injustifiée et prolongée du demandeur sans soupçon raisonnable et dans le but ultérieur de le réduire au silence	Article 5, Article 18, Article 46§1
234.	Türkiye	GURBAN (4947/04) définitif le : 15/03/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : octobre 2022	Absence de mécanisme de réexamen de la peine de réclusion à perpétuité aggravée et conditions de détention	Article 3
235.	Türkiye	Groupe OPUZ (33401/02) définitif le : 09/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : avril 2023	Manquement des autorités à offrir une protection contre la violence domestique	Article 2, Article 3, Article 14
236.	Türkiye	PISKIN (33399/18) définitif le : 19/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : janvier 2022	Contrôle juridictionnel inadéquat du licenciement d'un employé d'un institut public, en vertu d'un décret-loi d'état d'urgence, pour ses liens présumés avec une organisation terroriste	Article 6§1, Article 8
237.	Türkiye	SELAHATTIN DEMIRTAS (NO 2) (14305/17) définitif le : 22/12/2020 URIM Un problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernière information reçue en : avril 2023	Détention injustifiée du requérant en l'absence de raisons plausibles de le soupçonner d'avoir commis une infraction, poursuivant un but inavoué, à savoir celui d'étouffer le pluralisme et de limiter le libre jeu du débat politique, levée imprévisible de l'immunité parlementaire et procédure pénale qui s'en est suivie pour sanctionner le requérant en raison de ses discours politiques	Article 10, Article 3 du Protocol No. 1 ; Article 5 §§ 1 et 3 ; Article 18 combiné avec l'article 5
238.	Türkiye	Groupe ÜLKE (39437/98) définitif le : 24/04/2006 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : avril 2023	Condamnations répétitives et poursuites des requérants pour avoir refusé d'effectuer leur service militaire en raison de leurs convictions religieuses ou autres convictions ; absence d'une procédure accessible pour établir le statut d'objecteur de conscience	Article 3, Article 6§1, Article 9
239.	Türkiye	VARNAVA et autres (16064/90) définitif le : 18/09/2009 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Absence d'enquête effective sur le sort de Chypriotes grecs disparus durant les opérations militaires menées par la Turquie à Chypre en 1974	Article 2, Article 3, Article 5

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
240.	Türkiye	groupe XENIDES-ARESTIS (46347/99) définitifs le : 23/05/2007, 22/03/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1443 (septembre 2022) Dernières informations reçues : juin 2021	Refus continu opposé aux requérants d'accéder à leurs biens situés dans la partie nord de Chypre et perte de la maîtrise de ces biens en résultant. Violation du droit au respect du domicile des requérants dans certaines affaires	Article 1 du Protocole n°1, Article 8
241.	Türkiye	AHMET YILDIRIM (3111/10) définitif le : 18/03/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : Juin 2022	Restrictions d'accès à internet et blocage en masse de sites internet	Article 10
242.	Ukraine	groupe AFANASYEV (38722/02) définitif le : 05/07/2005 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : juin et août 2022	Mauvais traitements/torture par la police et absence d'enquête effective	Articles 2 et 3
243.	Ukraine	ARSKAYA groupe (45076/05) définitif le : 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : février 2023	Négligence médicale dans les hôpitaux publics ayant conduit au décès ou problèmes médicaux graves, absence d'enquêtes effectives	Article 2, Article 3
244.	Ukraine	groupe BALITSKIY + groupe YAREMENKO (12793/03) définitif le : 03/02/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1294 (Septembre 2017) Dernières informations reçues : août 2022	Condamnations inéquitables fondées sur les aveux faits sous la contrainte ; recours abusif à la détention administrative	Articles 6§1 et 6§(c)
245.	Ukraine	BELOZOROV (43611/02) définitif le : 15/01/2016 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : octobre 2021	Diverses violations des droits du requérant à la liberté et sureté ainsi qu'à son droit à sa vie privée par les autorités ukrainiennes et russes dans le cadre de son transfert illégal de l'Ukraine vers la Fédération de Russie	Article 5§1 et Article 8

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
246.	Ukraine	groupe FEDORCHENKO et LOZENKO (387/03) définitif le : 20/12/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1377 (juin 2020) Dernières informations reçues : mai 2022	Absence d'enquêtes effectives menées sur des actes violents prétendument commis pour des raisons liées à l'origine raciale/ethnique et de mener une enquête sur un possible lien de causalité entre des attitudes racistes alléguées et les attaques	Articles 2, 3, 8, 9 et Article 14
247.	Ukraine	GONGADZE (34056/02) définitif le : 08/02/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : janvier 2022	Assassinat d'un journaliste et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 13
248.	Ukraine	IGNATOV groupe (40583/15) définitif le : 15/03/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Arrestations illégales, détentions provisoires illégales et prolongées, en particulier, absence d'une décision judiciaire autorisant la détention entre la fin de l'enquête et le début de l'audience	Article 2§1 du Protocole n°7, Article 3, Article 5, Article 5§1, Article 5§3, Article 5§4, Article 5§5, Article 6§1
249.	Ukraine	KARABET et autres groupe (38906/07) Définitif le : 17/04/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1340 (mars 2019) Dernières informations reçues : avril 2020	Violence à grande échelle contre des détenus, impliquant des forces spéciales, soit à titre de punition, soit au cours d'exercices d'entraînement, ainsi qu'absence d'enquêtes effectives	Article 3, Article 1 du Protocole n°1
250.	Ukraine	KEBE et autres groupe (12552/12) définitif le : 12/04/2017 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : janvier 2023	Diverses irrégularités dans les procédures liées aux différents aspects du traitement des demandeurs d'asile	Article 13 en liaison avec l'article 3, Article 5 § 1 (f)), Article 5 § 4
251.	Ukraine	groupe KHAYLO (39964/02) définitif le : 05/03/2014 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1324 (septembre 2018) Dernières informations reçues : novembre 2021 et août 2022	Atteintes au droit à la vie et absence d'enquête effective	Article 2, Article 3, Article 5, Article 34

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
252.	Ukraine	KOVAL et autres (22429/05) définitif le : 15/02/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1398 (mars 2021) Dernières informations reçues : avril 2022	Perquisition et saisie de biens illégales, absence de recours effectif	Articles 3, 5§1, 6, 8, 13 et Article 1 du Protocole n°1
253.	Ukraine	groupe LEVCHUK (17496/19) définitif le : 03/12/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : mars 2023	Manquement à l'obligation d'assurer la protection des requérantes contre la violence domestique	Article 8, Article 3
254.	Ukraine	Groupes LOGVINENKO (13448/07) définitif le : 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1406 (juin 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de traitement médical adéquat en détention et absence de recours efficaces, non-respect des mesures provisoires indiquées en vertu de l'article 39 et défaut de fournir aux requérants des soins médicaux adéquats et omission de protéger le droit à la vie des personnes en détention provisoire en refusant l'hospitalisation d'urgence	Articles 2, 3 et 34
255.	Ukraine	LUTSENKO (6492/11) définitif le 19/11/2012 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : janvier 2023	Contournement de la législation par les procureurs et les juges dans le cadre de procédures pénales afin de restreindre la liberté dans d'autres buts que ceux prévus par la Convention	Article 5 et Article 18
256.	Ukraine	groupe MERIT (66561/01) définitif le : 30/06/2004 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Durée excessive de procédures civile et pénale ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 2 du Protocole n°4, Article 5§3, Article 6§1 et 13
257.	Ukraine	M.R. AND D.R. (63551/13) définitif le : 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : septembre 2021	Absence de cadre législatif et administratif pour exécuter à exécuter la décision d'un tribunal conformément à la Convention de La Haye	Article 8
258.	Ukraine	Groupe NAYDYON (16474/03) définitif le : 14/01/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1348 (juin 2019) Dernières informations reçues : septembre 2021	Absence d'une procédure claire permettant aux détenus d'avoir accès aux documents nécessaires pour motiver leurs griefs devant la Cour	Article 34, Article 6§1

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
259.	Ukraine	NECHIPORUK et YONKALO (42310/04) définitif le : 21/07/2011 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mai 2012	Procès inéquitables suite à la torture et mauvais traitements en garde à vue par la police et enquêtes ineffectives	Articles 3, 5§1, 5§2, 5§3, 5§4, 5§5, 6§1 et 6§3 (c)
260.	Ukraine	Groupe NEVMERZHITSKY (54825/00) définitif le : 25/01/2008 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1419 (décembre 2021) Dernières informations reçues : mars, juin et août 2022	Mauvaises conditions de détention et transport des détenus et absence de recours effectifs	Articles 3, 13, 5, 6, 8 et 34
261.	Ukraine	Groupe OLEKSANDR VOLKOV (21722/11) définitifs le : 27/05/2013 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : mars 2023	Violations diverses liées à l'indépendance et l'impartialité des juges ; ingérence de l'exécutif dans le judiciaire ; procédure disciplinaire inéquitable contre un juge	Articles 6 et 8
262.	Ukraine	Groupe PETUKHOV (No. 2) (41216/13) définitif le : 09/09/2019 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : février 2023	L'irréductibilité des peines de réclusion à perpétuité	Article 3
263.	Ukraine	POLYAKH et autres (58812/15) définitif le : 24/02/2020 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : novembre 2020	Révocation de fonctionnaires en vertu de la loi de lustration	Articles 8 et 6
264.	Ukraine	SERGEY SHEVCHENKO groupe (32478/02) définitif le : 04/07/2006 Problème complexe	Dernière réunion DH : 976 (octobre 2006) Dernières informations reçues : septembre 2021	Mort pendant le service militaire et l'absence des enquêtes effectives	Articles 2 et 13
265.	Ukraine	SHMORGUNOV groupe (15367/14) définitif le 21/04/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : février 2022	Nombreuses atteintes aux droits de l'homme lors des manifestations de Maidan	Articles 2, 3, 5, 8, 11

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
266.	Ukraine	SHVETS (22208/17) définitif le : 23/07/2019 Problème complexe Problème structurel	Dernière réunion DH : 1390 (décembre 2020) Dernières informations reçues : janvier 2023	Non-exécution de la décision de justice accordant le droit de visite à la petite-fille mineur du requérant	Article 8
267.	Ukraine	SHVYDKA groupe (17888/12) définitif le : 30/01/2015 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1362 (décembre 2019) Dernières informations reçues : mars 2023	Effet non-suspensif des appels contre les infractions administratives ; sanction de détention administrative disproportionnée pour un acte de liberté d'expression	Article 10 Article 2 du Protocole n°7
268.					
269.	Ukraine	Groupe VYERENTSOV (20372/11) définitif le : 11/07/2013 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1288 (juin 2017) Dernières informations reçues : mars 2022	Lacunes dans la législation et la pratique administrative relatives au droit à la liberté de manifester, notamment celles conduisant à des condamnations imprévisibles de manifestants	Articles 3 et 6§1
270.	Ukraine	YUKHYMOVYCH (11464/12) définitif le : 17/03/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : décembre 2021	Homicide lors d'une tentative d'arrestation et absence d'enquête effective	Article 2
271.	Ukraine	ZELENCHUK et TSYTSYURA (846/16) définitif le 22/08/2018 Problème complexe	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : octobre 2022	L'interdiction de longue date de la vente de terrains agricoles (le « moratoire sur les terres »), ayant une large portée ainsi qu'une nature inflexible et globale	Article 1 du Protocole n°1
272.	Ukraine	Groupe ZHOVNER + YURIY NIKOLAYEVICH IVANOV (56848/00) définitifs le : 29/09/2004 15/01/2010 Problème complexe Arrêt pilote	Dernière réunion DH : 1411 (septembre 2021) Dernières informations reçues : septembre 2022	Problème persistant de non-exécution des décisions de justice internes rendues principalement contre l'Etat ou les entreprises publiques ; absence de recours effectif	Article 1 du Protocole n°1, Article 6§1, Article 13

N°	Etat	Affaire	Informations relatives à l'affaire	Problème principal (les affaires peuvent également soulever d'autres problèmes traités dans d'autres affaires/groupes)	Violations
273.	Royaume-Uni	Groupe GAUGHRAN (45245/15) définitif le : 13/06/2020 Problème structurel	Dernière réunion DH : 1451 (décembre 2022) Dernières informations reçues : septembre 2022	Conservation, sans limitation de durée et sans possibilité de réexamen de la situation, du profil ADN, des empreintes digitales et de la photographie d'une personne reconnue coupable d'une infraction mineure ou arrêté mais finalement non condamné.	Article 8
274.	Royaume-Uni	groupe McKERR (28883/95) définitif le : 04/08/2001 Problème structurel Problème complexe	Dernière réunion DH : 1459 (mars 2023) Dernières informations reçues : mai 2023	Actions des forces de sécurité en Irlande du Nord dans les années 1980 et 1990 : défaillances dans les enquêtes menées par la suite sur les décès ; défaut d'indépendance des fonctionnaires de police chargés des enquêtes ; absence de contrôle public et d'informations fournies aux familles des victimes sur les motifs des décisions de n'engager aucune poursuite judiciaire	Article 2 (procédural)
275.	Royaume-Uni	V.C.L et A.N. (577587/12) définitif le : 05/07/2021 Problème complexe	Dernière réunion DH : / Dernières informations reçues : mars 2023	Absence de mesures opérationnelles adéquates pour protéger deux victimes potentielles de la traite d'enfants contre les poursuites	Article 4 et 6